



Nombre de conseillers.....43
 En exercice43
 Présents à la séance..... 34
 Pouvoirs 08
 Absent..... 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 12 DECEMBRE 2024**

N° 2024-12-18 : APPROBATION DE L'AVENANT 2024 A LA CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2023-2025 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le jeudi 12 décembre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 29 novembre 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	ADLANI Myriam
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
DI IORIO Rina	LE COZ Lucie	RENAULT Bernadette
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
BORDES Roselyne	BERTHE Éloïse	BERNARD Anne
AÏDOUDI Salem		

Pouvoirs :

MONIER Annick	à LE COZ Lucie
ARNAUD Philippe	à MARKARIAN Olivier
GUIMARAES Odette	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
FOURNIER Marine	à MANTEL SERGE
COLLET Marie-Madeleine	à BARATTA Jean-Pierre
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
HAMZA Ali	à HODÉ Laurence

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme LE COZ a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20241212-2024-12-18-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2024
 Date de réception préfecture : 23/12/2024

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame MOULINAT-KERGOAT, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L3131-1, L 3131-2 et L3131-4 ;

Vu le Schéma départemental d'orientation et d'intervention pour la coopération territoriale dans les domaines culturelle et patrimonial adopté en conseil départemental du 29 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission permanente service à la population en date du 4 décembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2023-12-15 du Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan en date du 21 décembre 2023 portant adoption de la convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale avec le département de la Seine-Saint-Denis ;

Considérant la convergence des ambitions du département de la Seine-Saint-Denis et de la commune de Livry-Gargan d'agir ensemble pour œuvrer au développement culturel et patrimonial d'un territoire commun

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

Article 1 : La Commune approuve les termes de l'avenant 2024 de la convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale 2023-2024 avec le Département de la Seine-Saint-Denis ;

Article 2 : La Commune autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention susmentionnée et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution ;

Article 3 : La recette sera inscrite au budget de la commune.

Annexe : Avenant 2024 de la convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale 2023-2025.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 12 décembre 2024.

74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



Date de publication : 30/12/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20241212-2024-12-18-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

**AVENANT 2024 À LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE
2023-2025**

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n°03-01 de la commission permanente du conseil départemental du 14 novembre 2024,

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET :

LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN, domiciliée Hôtel de Ville, 3 Place François Mitterrand, 93190 LIVRY-GARGAN, représentée par M. Pierre-Yves Martin, maire, agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal, en date du ,

ci-après dénommée « la commune »,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale du 6 mars 2024 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Livry-Gargan, le présent avenant est conclu pour l'année 2024.

Article unique - Programme d'actions et financement

L'article 3 de la convention du 6 mars 2024 est complété comme suit :

Au titre de l'année 2024 une subvention de **10 000 euros** du Département est attribuée à la commune.

Le projet détaillé et le montant de la subventions par projet figure dans l'annexe du présent avenant.

Fait à Bobigny, le

Pour la Commune de Livry-Gargan,
le maire,

Pour le Département,
le président du Conseil départemental,
et par délégation,
le vice-président,

Pierre-Yves Martin



Karim Bouamrane

ANNEXE A L'AVENANT 2024
DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE 2023-2025
COMMUNE DE LIVRY-GARGAN

Priorité Développement culturel

- KILLT Mauvaise pichnette - Projet en partenariat avec Les Tréteaux de France

Début 2025, le Château de la Forêt accueille une résidence artistique en collaboration avec les Tréteaux de France, qui présente son dispositif innovant KILLT (Ki-Lira-Le-Texte). Cette initiative vise à promouvoir la lecture à haute voix, à dédramatiser la prise de parole en public et à engager les participants dans une expérience théâtrale immersive.

En pratique, les participants, guidés par un duo d'intervenants – ici Jonathan Salmon et Guillaume Fafiotte – sont invités à lire et à incarner des personnages, passant du statut de spectateur à celui d'acteur. Les mots se retrouvent sur divers supports dans l'espace intégrant ainsi la scénographie dans l'expérience de lecture.

Le projet met en avant une collaboration avec les établissements scolaires (collèges et lycées) et la médiathèque, intégrant ainsi une transversalité avec les services éducatifs et culturels. Cette approche permet de toucher un public jeune, favorisant l'accès à la culture dès le plus jeune âge, et renforçant les liens entre les différentes structures municipales.

Trois temps sont prévus :

Temps 1 : Programmation du KiLLT "Mauvaise Pichnette !" à l'adresse d'une ou plusieurs classes au Château de la forêt ou à la médiathèque.

Temps 2 : Stage immersif d'une semaine au Château ou à la médiathèque avec des ateliers de pratique théâtrale qui mêlent jeu, corps, voix et théâtre d'objets à l'adresse d'un public familial (parents / enfants). Une restitution est prévue en fin de stage.

Temps 3 : Laboratoire du KiLLT : permettre à une classe de vivre et partager en immersion sur temps scolaire (et hors scolaire le mercredi) la naissance d'un KiLLT. Travail sur les thématiques, analyses de textes, création d'un comité de lecture.

Ville : 5 000 euros

Département : 10 000 euros

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION 2024 : 10 000 euros